

Analyse syntagmatique de la structure des phrases impératives en français et en igbo

Ngozika Ogechukwu Offor

Department of French
Federal College of Education, Kontagora,
Niger State, Nigeria
onoffor@yahoo.co.uk

Resumé

Chaque langue naturelle dispose de sa structure syntaxique particulière qui se manifeste dans sa façon de s'exprimer. Alors, le français a sa structure syntaxique qui est différente de celle des langues autochtones nigérianes en l'occurrence l'igbo. Cela pose des problèmes aux francisants igbo. L'un des problèmes est celui de la structure syntaxique. Cette étude se concentre sur l'analyse des structures et des relations linéaires des éléments syntaxiques des phrases impératives en français et en igbo. Les règles syntagmatiques qui gouvernent l'organisation structurelle des éléments constitutifs des phrases impératives dans chacune des deux langues sont examinées. L'objectif est de voir les traits communs ainsi que les différences entre la structure impérative française et celle d'igbo sans oublier ce qui fait la particularité de chacune de ces deux langues. Pour aborder cette étude, nous nous sommes servis de l'approche générative en l'occurrence la théorie des principes et des paramètres qui est un modèle empirique de recherche. Le module x-barre et celui de gouvernement sont spécifiquement employés dans l'analyse syntagmatique des éléments phrastiques des phrases impératives dans ces deux langues. Les résultats de cette recherche ont montré que certains traits syntaxiques sont communs aux structures impératives de deux langues. Comme dans la plupart des langues humaines, les phrases impératives s'expriment aux formes affirmative, négative et vocative dans les deux langues. Cependant, les règles syntagmatiques qui s'appliquent aux structures impératives igbo sont plus complexes que celles du français. L'étude a également prouvé que l'impérative n'existe jamais au passif en igbo par rapport au français.

Mots clés: Analyse syntagmatique, phrase impérative, structure syntaxique, syntagme

Introduction

Chaque langue a sa structure syntaxique particulière dans laquelle l'ordre des éléments se détermine par certaines règles. Prenant conscience de ce fait, Chomsky définit la syntaxe comme « l'étude des principes et des processus selon lesquels les phrases sont construites dans des langues particulières » (Structure syntaxique 13). L'organisation de chaque langue (humaine) soit syntagmatique ou paradigmaticque est déterminée souvent par certaines règles dont le locuteur n'est pas conscient. Cette étude vise alors à faire l'analyse syntagmatique des structures des phrases impératives en français et en igbo. C'est une

étude comparative de la composition structurale des éléments constitutifs des phrases impératives dans ces deux langues. D'ailleurs, nous constatons que ces deux langues appartiennent aux familles de langues différentes : l'indo-européen et la nigéro-congolaise pour le français et l'igbo respectivement. Alors, chaque langue dispose sa structure syntaxique particulière. De plus, chacune de ces deux langues comportent plusieurs dialectes mais pour ce travail, nous adaptons le dialecte standard qui est la variété acceptée par la plupart des locuteurs natifs dans les deux langues.

En s'appuyant sur l'approche générative particulièrement la théorie des principes et des paramètres, nous examinons les processus syntaxiques de la production des énoncés impératifs en français ainsi qu'en igbo. Nous verrons d'abord les règles qui s'appliquent dans la production des phrases impératives dans ces langues surtout en igbo parce que beaucoup d'études ont été effectuées sur le français et sur cet aspect. Ainsi, nous faisons ressortir les aspects de ressemblances et de différences dans les compositions structurales des phrases impératives dans ces deux langues. Nous espérons que ce travail décèlera les complexités structurales des phrases dans ces deux langues et faciliter ainsi l'apprentissage du français chez les apprenants igbo.

Cadre théorique

Dans ce travail, nous abordons le sujet de notre étude en s'appuyant sur l'approche générative particulièrement la théorie des principes et des paramètres. La théorie des principes et des paramètres est proposée par Chomsky dans son ouvrage, *Théorie du gouvernement et du liage*. Cette théorie est une phase dans l'évolution de la grammaire générative qui a amené beaucoup de modifications dans le domaine de la syntaxe. Elle se base principalement sur le principe de l'universalité des langues humaines ainsi que les variations paramétriques des langues humaines.

La théorie des principes et des paramètres surtout les modules de x-barre et de gouvernement ayant des modèles empiriques, peut permettre de faire une description explicite des compositions structurales des phrases impératives en français et en igbo. Elle peut également aider à bien cerner les similitudes et les différences dans la structure linéaire des phrases impératives ainsi que les relations syntagmatiques qu'entretiennent les éléments constitutifs des phrases impératives dans ces langues.

Tentatives de définition des termes pertinentes

Avant d'aborder cette étude, nous essayerons de définir les termes pertinents à cette étude afin de lever l'équivoque en ce qui concerne notre compréhension par rapport aux points de vue de certains auteurs.

Phrase

La phrase peut se définir comme une unité de mots soit écrite ou orale dont leurs éléments s'organisent et se combinent pour engendrer un sens selon les règles de la langue en

question. D'après Moeschler et Auchlin, la phrase est un « résultat de règles de formations syntaxiques, à laquelle on attache une signification » (190). Moeschler et Auchlin ne manquent pas de mentionner l'importance de l'aspect sémantique dans la réalisation d'une phrase acceptable. Nique quant à lui définit la phrase comme « une unité autonome du discours, formée d'éléments rassemblés selon certains principes, réalisée matériellement par une certaine suite de sons, et qui représente un certain sens. » (31). Cette définition de Nique révèle tous les processus de la production d'un énoncé dans une langue. Ces processus comprennent : l'aspect syntaxique, phonologique et sémantique. Moeschler et Auchlin, aussi bien que Nique reconnaissent la nécessité de la formation des phrases selon certains principes ou règles.

Nique constate également l'indépendance de la phrase. Affirmant ce fait de l'indépendance de la phrase, Gaillard définit la phrase comme « une unité qui a sa propre autonomie syntaxique : elle ne dépend d'un point de vue grammatical d'aucune autre unité ». La phrase est une composition des structures organisées et combinées et même indépendante comme nous observons dans les phrases [1] et [2].

- Nous parlons français ici. [1]
- Parlons français ici ! [2]

Selon Saussure « la phrase est le type par excellence du syntagme. Mais elle appartient à la parole non à la langue » (172). La parole est une action qui se réalise au niveau de l'individu. La réalisation d'une phrase comprend l'emploi des éléments d'une langue pour s'exprimer. Ces éléments d'une langue sont souvent limités, mais les phrases d'une langue ne sont pas exhaustives. Martinet définit la phrase comme « l'énoncé dont tous les éléments se rattachent à un prédicat unique ou plusieurs prédicats coordonnés » (131).

D'après Siouffi et Van Raemdonck, les phrases peuvent se catégoriser généralement selon leur forme et leur fonction (137).

- La catégorisation des types des phrases selon leur forme

Cette catégorisation des types de phrases se fait selon la composition structurelle de la phrase qui peut être simple ou complexe.

- La catégorisation des types des phrases selon leur fonction

Cette catégorisation des types de phrases se fait selon la modalité de la production d'une phrase, c'est-à-dire la disposition émotionnelle du locuteur au moment de l'énonciation d'une phrase. D'après la modalité ou l'émotion du locuteur, une phrase peut être : déclarative, interrogative, impérative ou exclamative. Dans cette étude, nous nous occupons spécifiquement des phrases impératives.

Phrase impérative

D'après Tomassone, « le type de phrase associé à l'injonction est la phrase impérative : c'est celle que l'on utilise lorsque l'on veut que quelqu'un fasse ou ne fasse pas quelque

chose » (131). La phrase impérative s’emploie pour donner un ordre, un conseil ou une interdiction. Exemple:

français

Soyez sérieux ce trimestre.

igbo

Gbadonu anya na simestaa. [3]

↓ ↓ ↓ ↓
Soyez-vous sérieux dans trimestre ce

Ce type de phrase n’a pas de sujet apparent. Elle commence souvent par un verbe. Le sujet de l’impératif est implicite dans le verbe. Le SV joue le rôle du sujet dans ce type de phrase. Réaffirmant ce fait, Dubois ajoute que « le commentaire lui-même est en quelque sorte devenu le topique du discours » (197). Cependant, la forme du verbe fait voir qu’il y a un sujet implicite qui est peut-être supprimé à la structure de surface. Nous pourrions alors baser l’analyse de l’impérative sur cette hypothèse:

- Les sujets des impératives existent à la structure profonde (SP) mais ces sujets sont supprimés à la structure de surface (SS) par l’opération transformationnelle appelée **l’effacement**.

Cette hypothèse est fortement valable parce que c’est la présence du sujet qui aide à faciliter le mouvement V-I. Ce mouvement permet aux verbes de recevoir leurs affixes correspondant à la personne indiquée par le sujet. À l’écrit, la phrase impérative se termine avec un point d’exclamation comme la phrase exclamative [4]. Mais à l’oral, la voix est descendante pendant sa production.

français

Viens chez moi! ↘

igbo

Bịa n’ụlọ m! ↘ [4]

Les énonciations impératives font références à seulement trois personnes par rapports aux autres types de phrases:

- 1^{re} personne du singulier
- 1^{re} personne du pluriel
- 2^e personne du pluriel

En français, les impératives peuvent s’exprimer en deux temps : au présent ou au passé. À l’impératif présent, les verbes « être, avoir, vouloir et savoir » prennent les formes du subjonctif présent. Exemple :

Soyez prudent! [5]

Pour les verbes en « er » l’impératif présent ne retient pas le « s » à la 2^e personne du singulier. Le « s » est supprimé. Exemple :

SP : Tu ajoutes le sel dans la sauce. [6a]

SS : Ajoute le sel dans la sauce! [6b]

D'après Dubois « le *sest* latent » en français (200) parce que ce « s » est retenu dans la pronominalisation lorsqu'on emploie les pronoms « en » et « y ». Au passé, les verbes des impératives sont à la forme composée ayant les auxiliaires : *être* ou *avoir*. Exemple:

Soyons allés à l'heure! [7]

Aie pris l'argent! [8]

En igbo les actions sont exprimées en considérant plus souvent l'aspect plutôt que le temps par rapport à celles du français. Les actions sont exprimées en igbo d'après la perception du locuteur sur la situation qu'il exprime au moment de son énonciation (Offor 117). Tellier en affirmant cette variation paramétrique dans les formes verbales ajoute : « Certaines langues connaissent des catégories grammaticales qui n'existent pas en français : c'est le cas des particules verbales qui, dans certaines langues d'Afrique de l'Ouest, notamment, expriment l'aspect » (28). Cette observation de Tellier s'applique aussi à l'igbo qui est l'une des langues d'Afrique de l'Ouest comme l'a fait également remarquer Emenanjo (Elements 166-168). Généralement, les éléments constitutifs d'une phrase sont regroupés en syntagme d'après leur fonction grammaticale. De plus, comme l'avaient déjà constaté Mbah et Emenanjo, en igbo, les verbes sont obligatoirement suivis par un complément qui est parfois supprimé ou tronqué à la structure de surface.

Syntagme

Le syntagme peut se considérer comme le groupe d'éléments classés qui se combinent pour former des phrases. En français, le syntagme est représenté par « S ». Moeschler et Auchlin définissent le syntagme comme « toute combinaison de deux ou plusieurs unités linguistiques également présentées qui se suivent l'une et l'autre (des composants du mot à la phrase) » (25). Par exemple:

Le ministre de la santé a visité les hôpitaux. [9]

[_{Ph} [_{SN1} Le ministre de la santé] [_I a] [_{SV} [_V visité] [_{SN2} les hôpitaux]]]

Nous observons que l'exemple [9] est une phrase (Ph) comportant trois unités majeures : SN₁ « Le ministre de la santé », Infl « auxiliaire (avoir) – a » et SV « visité les hôpitaux ». Ces unités se suivent successivement comme se constate Saussure aussi bien que Moeschler et Auchlin. Le SV comporte du verbe (V) « visite » et SN₂ « les hôpitaux ». Selon Martinet, le nom syntagme désigne « toute la combinaison de monèmes dont les rapports mutuels sont plus étroits que ceux qu'ils entretiennent avec les autres éléments de l'énoncé ... » (112). Pour Nique, le syntagme se constitue des « mots ou groupe de mots qui se combinent linéairement pour former des phrases » (37). Le syntagme se compose d'un mot ou d'un groupe de mots qui se disposent linéairement d'après les règles exigées pour construire des phrases grammaticales (Offor 35). Par exemple:

Jacques parle français [10]

[_{Ph} [_{SN1} Jacques] [_I [_{SV} parle [_{SN2} français]]]

Cette phrase est une combinaison linéaire de deux syntagmes majeurs ; le syntagme nominal (SN₁) et le syntagme verbal (SV). Le syntagme nominal (SN₁) comporte un élément qui est le nom propre «Jacques » et le syntagme verbal «parle français » comporte deux éléments ; le verbe (V) « parle » et le syntagme nominal (SN₂) « français ». Le syntagme se compose d'un mot ou d'un groupe de mots catégorisés selon leur rapport mutuel dans une phrase. C'est le noyau d'un syntagme qui détermine son type. C'est-à-dire que les syntagmes sont nommés selon leur noyau. Les types de syntagmes sont:

- Le syntagme nominal [SN]
- Le syntagme pronominal [SPro]
- Le syntagme verbal [SV]
- Le syntagme adverbial [SAdv]
- Le syntagme adjectival [SAdj]
- Le syntagme prépositionnel [Sprép]

Si les éléments constitutifs d'une phrase sont regroupés selon les rapports mutuels qu'entretiennent ces éléments dans une phrase, il est alors nécessaire que nous examinions la notion de l'analyse syntagmatique.

Analyse syntagmatique

L'analyse syntagmatique est l'étude du « *lien d'interdépendance* » entre les groupements syntagmatiques (Saussure 177). Selon Nique, l'analyse syntagmatique s'occupe de l'étude de la « co-existence des éléments linguistiques » dans une phrase [9]. D'après Chomsky l'analyse syntagmatique est « une analyse en constituants (décomposition) » (Structure syntaxique 29). L'analyse syntagmatique est l'étude linéaire des éléments constitutifs de la phrase. C'est une méthode d'analyse qui décrit les relations entre les éléments phrastiques en les décomposant en groupes de mots. L'analyse syntagmatique peut se représenter en boîte de Hockett, l'arbre (indicateur) syntagmatique ou en parenthèses (le schéma). Pour ce travail, nous utilisons l'arbre syntagmatique et les parenthèses.

Analyse syntagmatiques des structures des phrases impératives en igbo

L'analyse syntagmatique des structures des phrases impératives en igbo est faite en se servant de celles de français ; ainsi nous pouvons déceler les aspects de similitude et de différence aussi que ses implications pour un apprenant igbo du français. Pour mieux aborder cette étude, nous examinons la structure impérative dans ses différentes formes.

L'impératif à l'affirmatif.

Généralement, le sujet de la phrase impérative est supprimé à la structure de surface (SS). Alors, la phrase impérative simple se compose d'un prédicat et son argument interne. La composition structurelle de la phrase impérative peut se réécrire comme suite:

$$R_1 : PI'' \longrightarrow I + SV$$

Où PI'' phrase représente la phrase impérative.

En igbo, les phrases impératives affirmatives retiennent leur SN sujet pronominal, sauf à la deuxième personne du singulier où les phrases impératives ne retiennent pas leur sujet pronominal. Mais la position syntaxique du sujet pronominal est différente de celle des structures déclaratives et interrogatives. L'analyse des impératifs est faite d'après les personnes pour bien cerner les traits de la structure impérative igbo.

i. 2^e personne du singulier

- Kụọ aka n'ụzọ ! [11]
Frappe main à porte !
 Frappe à la porte !

En igbo, à l'impérative, le radical de la forme verbale simple (le radical verbal qui se constitue d'un seul morphème) prend souvent les suffixes « e/a » ou « o/ọ » employé d'après les règles d'harmonie vocalique. Cependant, les verbes qui expriment l'état comme « nọ/bụ/dị - être » ne prennent pas ces suffixes vocaliques. D'après aussi l'observation d'Emenanjo, certaines formes verbales simples ne prennent pas ces suffixes voyelles. Ces verbes comprennent : *za* (répondre), *bịa* (venir), *kwe* (s'accorder), *si* (dire), *hu* (voir), *gwa* (dire) (Élément 193). À l'aide de l'arbre syntagmatique nous allons démontrer la troncation du sujet pronominal à la 2^e personne dusingulierde l'impérative ainsi:

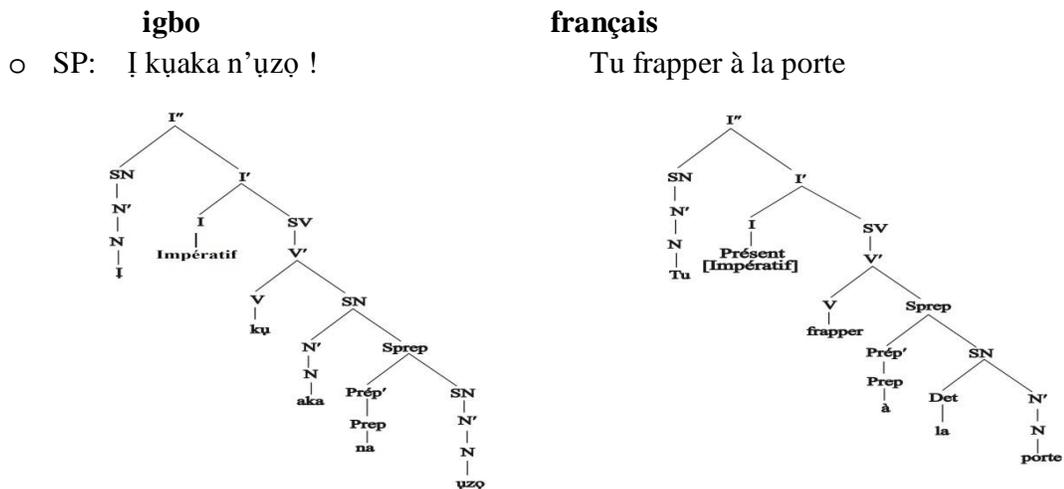


Fig. 1a

- | | |
|--|---|
| <p>igbo</p> <p>○ SS : Kụọaka n'ụzọ!</p> | <p>français</p> <p>Frappe à la porte</p> |
|--|---|

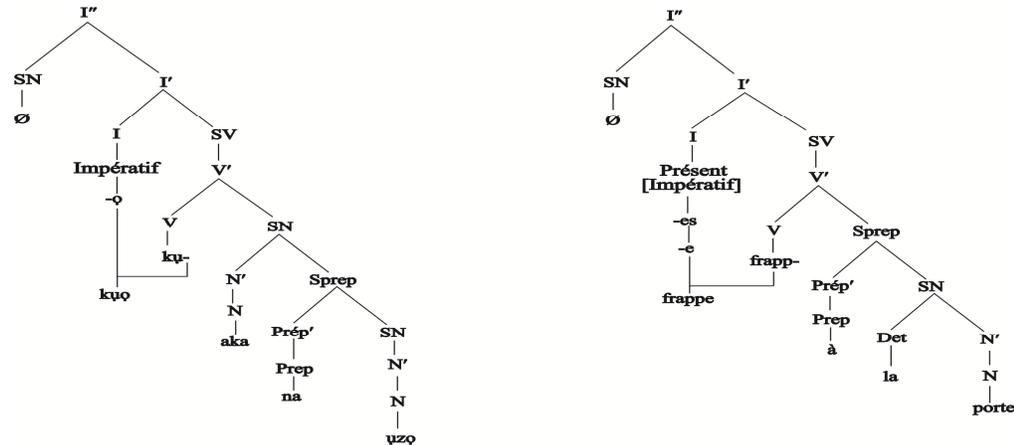


Fig. 1b

En fig. [1b], nous remarquons la troncation du SN sujet pronominal «i» et « tu » à la structure de surface en français et en igbo respectivement. Remarquez également que l’inflexion fournit l’affixe verbal « -e » en français en considérant le mode, le temps et le nombre. Mais en igbo, l’inflexion fournit l’affixe verbal en considérant le mode et l’harmonie vocalique qui doit exister entre l’affixe verbal et la voyelle du verbe.

ii. 1^{re} personne du pluriel

En igbo, le complémenteur «ka » est employé à 1^{re} personne du pluriel à l’impérative comme en anglais où l’expression « let’s »est aussi employé. Parfois cette forme de la impérative affirmative est également appelé l’hortatif (*A Grammar of Contemporary Igbo* 137-138). Elle sert à exhorter très souvent d’une proposition par le locuteur pour faire quelque chose avec l’interlocuteur. Nous réécrivons alors la règle [1] ainsi:

$$R_2: PI'' \longrightarrow ka + \text{Pron}_{\text{sujet}} (\text{anyi}) + I + SV.$$

De la règle [2], nous pouvons engendrer les phrases impératives suivantes à la 1^{re} personne du pluriel:

Ka anyikuoaka n’uzo ! [12]
Comp nous Frappe main à porte!
 Frappons à la porte!

Remarquons que le SN sujet pronominal « anyi » retient toujours sa position avant le verbe. Mais il est précédé par le complémenteur « ka ». La phrase impérative [12] peut se représenter comme la suite:

igbo

○ SP : Anyịkụaka n'ụzọ!

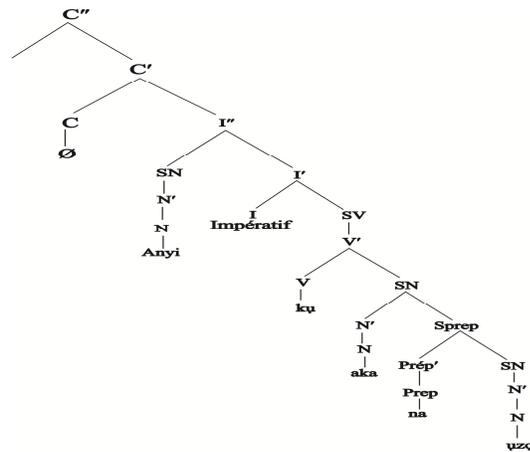
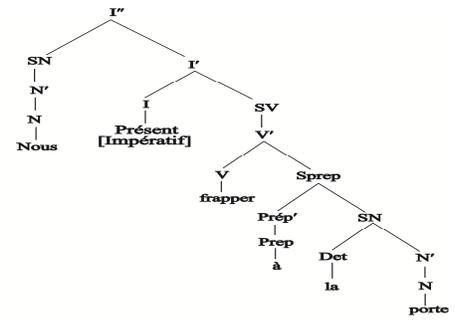


Fig. 2a

français

Nous Frapper à la porte



igbo

○ SS : Ka anyịkụọaka n'ụzọ!

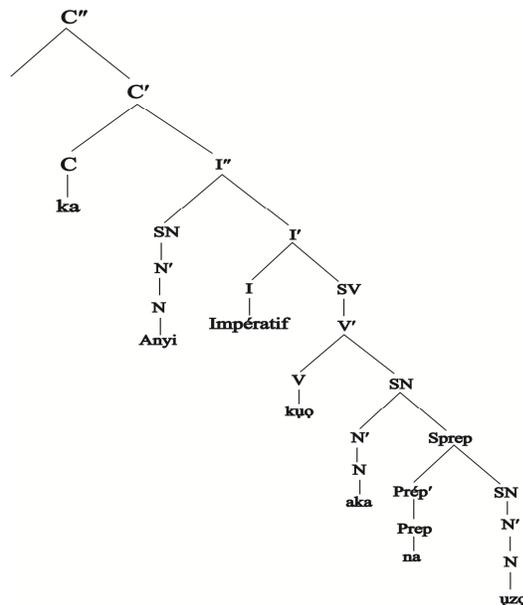
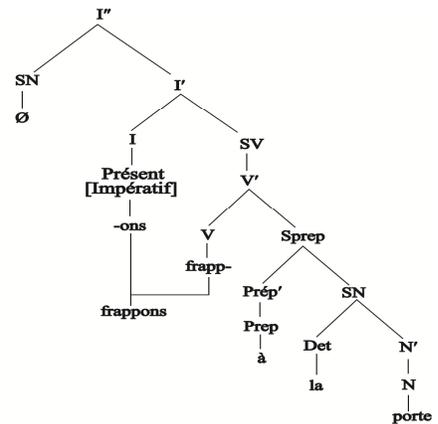


Fig. 2b

français

Frappons à la porte



La fig. [2b] nous démontre qu'en igbo la structure de la phrase impérative affirmative à la 1^{re} personne du pluriel est différente de celle du français. Le sujet pronominal « anyị » retient toujours sa place par rapport à celui du français qui est toujours tronqué à la structure de surface. De plus, le complément « ka » est introduite au début de la structure impérative affirmative igbo à la 1^{re} personne du pluriel.

iii.2^e personne du pluriel

À la 2^e personne du pluriel, la structure impérative affirmative igbo retient aussi son sujet pronominal. Mais la première syllabe « u » de ce sujet pronominal est tronqué avant qu'il se rattache au verbe comme un suffixe. Nous réécrivons alors la règle [2] ainsi:

$$R_3: PI'' \longrightarrow I + SV$$

$$R_4: SV \longrightarrow V + nu + [SN] + [C'']$$

Les constituants en parenthèses sont facultatifs. De la règle [4], nous pouvons engendrer la phrase impérative suivante:

- Kuṅṅaka n'ụzọ ! [13]
Frappezvous main à porte!
 Frappez à la porte!

Remarquons qu'en igbo le sujet pronominal est toujours présent à la 2^e personne du pluriel mais partiellement effacé et aussi déplacé à la position postverbale. La représentation arborescente de la phrase [13] est ainsi:

- SP : Ụṅṅaka n'ụzọ!

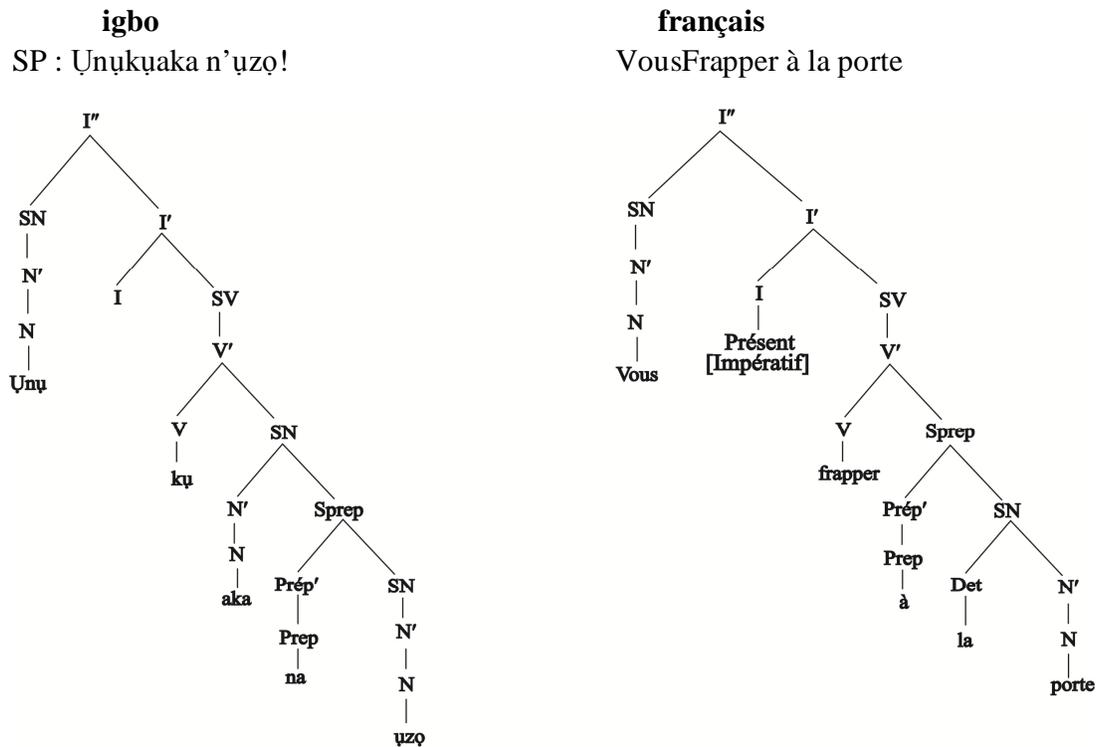


Fig. 3a

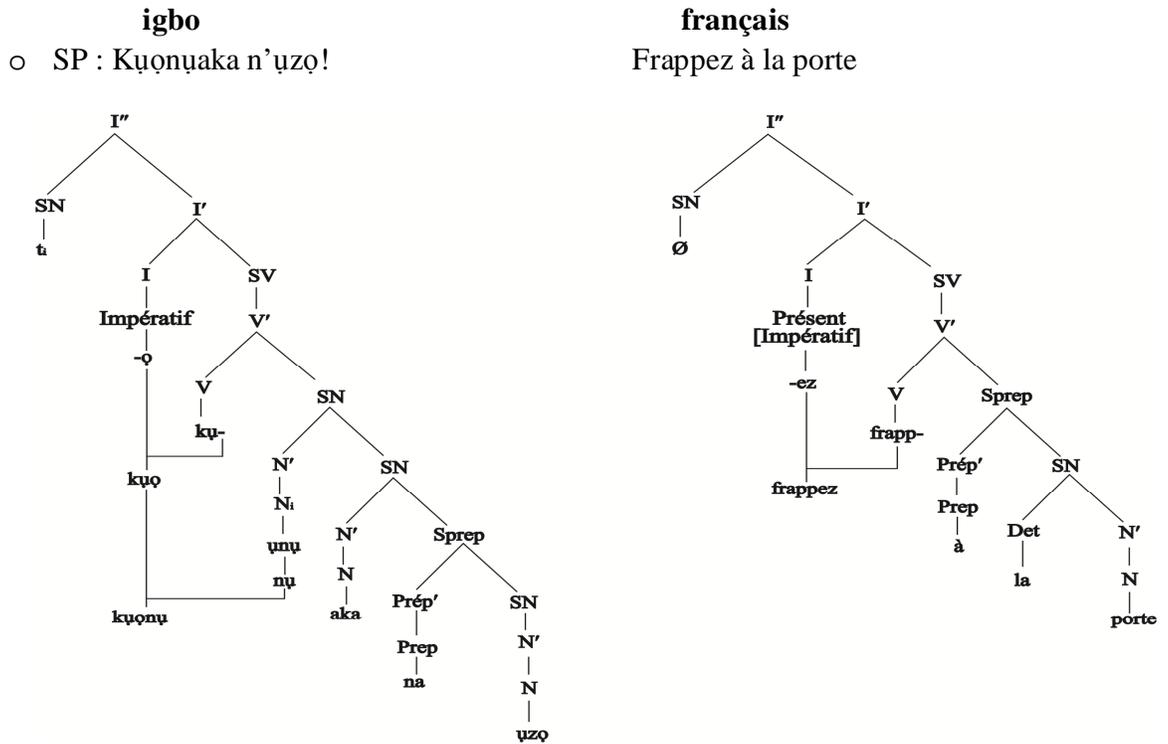


Fig. 3b

Dans les fig [3a] et fig [3b], c'est le cas du mouvement régressif du SN sujet pronominal « unu » en igbo. Après ce mouvement régressif, il y a la troncation de la 1^{re} syllabe « u » du SN sujet pronominal « unu » avant son rattachement au verbe. Mais en français la structure impérative affirmative est régulière sauf les affixes verbaux changent d'après leur SN sujet.

iv. Impérative affirmative au vocatif

Une autre forme de l'impérative en igbo est celle au vocatif. Cette forme de l'impératif existe aussi en français. Dans ce cas, la phrase impérative est apposée au SN auquel le cas vocatif est assigné et non celui du nominatif. Ce SN est le récipient à qui le locuteur s'adresse comme dans la phrase [14]:

- Chika, kụọaka n'ụzọ! [14]
- Chika, Frappe main à porte!*
- Chika, Frappe à la porte!

La structure impérative igbo est plus complexe que celle du français. L'apprenant igbo du français pourrait trouver l'expression impérative à la 2^e personne du singulier plus facile que celles des 1^{re} et 2^e personne du pluriel. La structure impérative à la 2^e personne du singulier en igbo est presque la même que celle du français. Mais dans le cas des 1^{re} et 2^e personne du pluriel, il y a des différences entre la structure impérative affirmative igbo et celle du français. Alors, il y aurait la tendance chez les apprenants igbo du français de

transférer les phénomènes syntaxiques impératives igbo en français comme dans les structures suivantes:

- ? Frappons-nous porte ! [15]
- ? Parlez-vous vérité ! [16]

Les apprenants igbo du français pourraient aussi trouver facile l'emploi de l'impérative affirmative au vocatif parce que cette structure impérative existe en igbo comme nous le remarquons dans les phrases [15] et [16] qui n'sont pas des structures acceptées dans la langue française.

L'impérative au négatif

Généralement en igbo, pour mettre une phrase impérative affirmative à la forme négative, on ajoute le préfixe vocalique « e/a » selon la règle de l'harmonie vocalique et le suffixe « la » au radical verbal. Exemples:

- Akulaaka n'uzo ! [17]
Ne frappe pas à la porte!
- Ebutelayaebe a ! [18]
Ne l'apporte pas ici!

Les morphèmes de la négation sont colorés en phrases [17] et [18]. Remarquons que ces morphèmes de la négation sont rattachés au radical verbal. En outre, en français le verbe est souvent placé entre les morphèmes de la négation mais il n'est jamais rattaché aux morphèmes de la négation.

L'impératif au passif

D'après Offor, la structure passive n'existe pas en igbo (Analyse 148). Ce fait est également affirmé par Oluikpe dans son livre « *English in Igboland* » (142-143). Mbah aussi a observé que la notion de la passivité n'existe pas en igbo car d'après lui, la langue igbo comme les autres langues africaines n'a pas de morphologie appropriée pour exprimer la passivité (*GB Syntax* 62). Contrairement à cette conclusion de Mbah, nous estimons que chaque langue est complète en elle-même. Une langue est dite complète si elle satisfait le critère de la communication du contexte culturel de son locuteur. Donc à notre avis, la forme passive n'est pas une façon de s'exprimer chez les igbo. L'apprenant igbo du français peut alors trouver la structure passive difficile à apprendre parce qu'elle n'existe pas en langue igbo mais la passivité s'applique en français.

Conclusion

La phrase impérative est un type de phrase employé souvent pour donner l'ordre, le conseil ou l'interdiction. La structure impérative est alors un trait linguistique qui est commun aux langues naturelles. Néanmoins sa composition structurelle varie d'une langue à l'autre. Dans ce travail nous avons examiné la composition structurelle linéaire des impératives en

français et en igbo. En s'appuyant sur la théorie des principes et des paramètres particulièrement les modules x-barre et du gouvernement, nous avons décelé quelques aspects de similitudes et de différences dans la structure linéaire des phrases impératives en français et en igbo.

De notre analyse, nous avons remarqué que, comme dans la plupart des langues humaines, les phrases impératives s'expriment aux formes affirmative, négative et vocative dans les deux langues. Cependant, en igbo, les structures impératives sont plus complexes que celles du français parce que chaque forme de la structure impérative a sa composition structurelle particulière. Mais la structure impérative française est régulière sauf que l'affixe verbale varie d'une personne à l'autre. De plus nous avons noté que le phénomène de la passivation existe en français mais est absent en igbo, donc les impératifs ne s'expriment jamais au passif en igbo. Nous espérons alors qu'un travail comme celui-ci va s'imprégner des réalités inhérentes aux variations en composition structurelle des impératives en français et en igbo et ainsi réduire au minimum la tendance du transfert des traits syntaxiques igbo au français surtout chez les apprenants igbo du français.

Œuvres citées

- Chomsky, N. *Aspect de la théorie syntaxique*. Trad. Jean-Claude Milner. Paris : Seuil, 1971
----- *Lectures on government and binding*. Dordrecht: Foris, 1981.
----- *Structures syntaxiques*. Trad. Michel Braudeau. Paris : Seuil, 1969.
- De Saussure F. *Cours de linguistique générale*. Paris: Payot & Rivages, 1916.
- Dubois, J. et Dubois-Charlier, F. *Éléments de linguistique française*. Paris: librairie Larousse, 1970.
- Emenanjo, N. *A Grammar of contemporary Igbo: Constituents, features and processes*. M & J Grand Orbit Communications. 2015.
----- *Elements of modern Igbo grammar*. Ibadan: OUP, 1978.
- Gaillard, B. « Grammaire: la phrase ». Reverso-Softissimo. 2013. Web. UTC 26 April 2012, 11:11:16 <http://grammar.reverso.net/1_2_01_la_phrase.shtml>.
- Martinet, A. *Éléments de linguistique générale*. Paris: Armand Colin, 1980.
- Mbah, B. M. *GB Syntax: A minimalist theory and application to Igbo language*. Enugu: Catholic Institute for Development, Justice and Peace Press, 2006.
- Moeschler, J. et A. Auchlin, *Introduction à la linguistique contemporaine*. Paris: Armand Collins, 1997.
- Nique, C. *Initiation méthodique à la grammaire générative*. Paris : Librairie Armand Colin, 1974.
- Offor, N. O. « Analyse des rapports syntagmatiques dans les phrases en français et en igbo : études comparatives ». MA Dissertation, Ahmadu Bello University, Zaria. 2015.
- Oluikpe, B. O. *English in Igboland: A Contrastive study of English and Igbo syntax*. Onitsha: Africana Publishers Limited, 1978.
- Siouffi, G. et Van Raemdonck, D. *100 fiches pour comprendre la linguistique*. Rosny-sous-Bois cedex : Bréal, 2009.
- Tellier, C. *Éléments de syntaxe du français : méthodes d'analyse en grammaire générative*. Québec: Gaëtan morin éditeur Itée ; Chenelière Education, 2003.
- Tomassone, Roberte. *Pour enseigner la grammaire*. Paris: Delagrave, 2002.